

Publication de la Ligne Directrice relative aux règles des Bonnes Pratiques de Distribution (BPD) des médicaments

Dans le cadre de ses missions de régulation et de contrôle du secteur pharmaceutique, l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe de la publication de la Ligne Directrice relative aux règles des Bonnes Pratiques de Distribution (BPD) des médicaments.

Cette ligne directrice vise à encadrer et harmoniser les pratiques de distribution en gros des médicaments, conformément aux dispositions législatives et réglementaires nationales en vigueur.

Elle établit un cadre de référence destiné aux établissements pharmaceutiques afin de garantir le maintien de la qualité, de l'intégrité et de la sécurité des médicaments tout au long de la chaîne de distribution, jusqu'à leur livraison aux destinataires.

Elle précise notamment les exigences relatives au système de gestion de la qualité, aux responsabilités du personnel, aux locaux et équipements, aux conditions de stockage et de transport, à la traçabilité des opérations ainsi qu'à la gestion des réclamations, des retours, des médicaments suspectés d'être falsifiés et des procédures de rappel ou de retrait du marché. Elle encadre également les activités externalisées et les auto-inspections.

Cette ligne directrice constitue un référentiel essentiel pour renforcer la maîtrise des circuits de distribution, sécuriser la chaîne d'approvisionnement et préserver la qualité des médicaments, contribuant ainsi à la protection de la santé des patients.

La Ligne Directrice est disponible sur le site officiel de l'AMMPS : www.ammps.gov.ma.

Rabat, le 21/10/2026

